



## INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES DECHETS

INFOS ET RENSEIGNEMENTS : SMICTOM RHÔNE GARRIGUES

**0800 82 10 10** (service et appel gratuits)

[www.smictom-rhonegarrigues.fr](http://www.smictom-rhonegarrigues.fr) / [contact@smictomrhonegarrigues.fr](mailto:contact@smictomrhonegarrigues.fr)

### ORDURES MÉNAGÈRES + TRI SÉLECTIF

Les ordures ménagères (non recyclables) doivent être déposées **UNIQUEMENT DANS DES SACS PLASTIQUE**.

Le dépôt de tout déchet autre que des ordures ménagères est strictement interdit.

Pour les personnes n'ayant pas de conteneurs dédiés, des sacs sont à votre disposition au secrétariat de la police municipale aux horaires habituels d'ouverture.

Le ramassage est prévu selon votre secteur d'habitation :

SECTEURS	ORDURES MÈNAGÈRES NON RECYCLABLES (bacs ou sacs noirs)	EMBALLAGES MÈNAGÈRES À RECYCLER (bacs ou sacs jaunes)	DECHETS BIO DÉGRADABLES (bacs verts)	
			jour normal	jour supplémentaire du 1er lundi de juin au dernier samedi de septembre
<b>7-1 PAVILLONNAIRE</b>	mercredi matin	jeudi après midi semaine impaire	mercredi après midi	samedi matin
<b>7-2 PAVILLONNAIRE</b>	mercredi après midi	jeudi après midi semaine impaire	mercredi après midi	samedi matin
<b>7-3 CENTRE ANCIEN</b>	mardi matin + vendredi matin	vendredi matin		
<b>7-4 PAVILLONNAIRE</b>	mardi matin	vendredi après midi semaine impaire	jeudi après midi	lundi après midi

Plusieurs Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition :

– **pour le verre et le papier** : HLM Romain Rolland (près de l'école maternelle), rue d'Annibal (face au cimetière), angle rue Jean Moulin/avenue du 11 novembre, angle chemin du Coquillon/chemin de la Vallu, impasse des mimosas, rue de Lespauteloup, parking rue Jean-Jacques Rousseau, route de Nîmes (près du tennis), angle rue des martyrs/montée de la plaine, chemin du Plan (face au chemin du Clos), cours Aristide Briand, angle rue du Pavillon/chemin de la petite île (près du pont SNCF), entrée Z.A. la Défraisse, Z.I. de l'Aspre (3 emplacements), déchetterie.

– **pour les vêtements, tissus** : parking rue Jean Jacques Rousseau, HLM Romain Rolland (près de l'école maternelle), Parking Intermarché, Route de Nîmes (près des terrains de tennis), déchetterie

## **DECHETTERIE – Z.I. de l'Aspre – 04.66.90.15.87**

OUVERTURE du lundi au samedi : 8h30-11h45/14h-17h15

GRATUITE POUR LES PARTICULIERS

CARTE : en mairie – apporter CNI + justificatif domicile récent

## **ENCOMBRANTS**

Une collecte gratuite des déchets encombrants est organisée sur rendez-vous. Ce service est réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs encombrants à la déchetterie.

**Les déchets verts et les gravats ne sont pas des encombrants !!**

**APPELER LE 04 32 62 85 11 POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

**Rappel : le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, est réprimé et est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe ou de la 5<sup>ème</sup> classe (cf. aux articles R632-1 et R632-8 du code pénal).**

## **DÉJECTIONS CANINES**

DES BORNES DE DISTRIBUTION DE SACS ONT ÉTÉ INSTALLÉES AFIN QUE TOUS LES PROPRIÉTAIRES PUISSENT RAMASSER LES EXCRÉMENTS DE LEUR ANIMAL DE COMPAGNIE : *parking rue de la Vigourousse, aire de jeux stade Miémart, aire de jeux route de Nîmes, parking de la Pousterle côté monument et sur la digue*

**Les contrevenants sont passibles de verbalisation (amende allant de 150€ à 1 500€) conformément aux articles 131-12 et 13, R.632-1 et 635-8 du code pénal.**

